

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul VIDAILHET, Maire.

Présents : Mmes ILADOY Marie, BLOTTIERE Vanessa, BITAILLOU Nadège, MEYER Loriane, BONNEAU Diane, MM BOURGUINAT David, CARRAU Jean-François, LATERRADE Cyrille, GOMES Patrice, BARBEROUSSE Stéphane,

Excusés : Mme BERNARD Lucie, M. CAZABAT Arnaud,

Procuration : M. CAZABAT Arnaud à M. VIDAILHET Jean-Paul,

Secrétaire de séance : M. LATERRADE Cyrille

- **Travaux de réhabilitation d'une canalisation :**

Délibération n°1 : Travaux de réhabilitation d'une canalisation d'eaux pluviales sur domaine public et participation financière de la commune sur les travaux en domaine privé

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que depuis plusieurs années, trois administrés font part, à la mairie, d'inondations récurrentes sur leur propriété respective.

Ces inondations seraient dû, selon eux, à leur canalisation commune d'eaux pluviales (qui traversent leur propriété respective) bouchée du fait d'un affaissement de terrain qui aurait été engendré par des travaux du SDEPA (pose d'un éclairage public) mandatés par la commune et des travaux de réhabilitation d'une décharge sauvage par la Communauté des Communes Nord Est Béarn (CCNEB).

Cette canalisation privée bouchée entraîne également de nombreux débordement d'eaux sur la voirie communale ce qui l'abîme grandement et inonde un transformateur se trouvant à proximité ce qui pourrait devenir dangereux pour la sécurité des riverains.

Il apparait compliqué et couteux de déterminer avec certitude la cause de cet affaissement de terrain (plusieurs études ont déjà été menées par la mairie : passage de caméra, sondage... sans succès réel) mais il semble cependant se trouver dans la même zone que les travaux du SDEPA et les travaux de réhabilitation de la décharge sauvage menés par la CCNEB.

Le Maire explique que d'entreprendre davantage de recherche de responsabilité et/ou d'engager une procédure contentieuse contre les administrés seraient plus coûteuse pour la commune et pour les administrés en question que de trouver une solution amiable.

Après étude avec une entreprise spécialisée, il apparait qu'une canalisation publique susceptible d'accueillir les eaux de la canalisation bouchée existe non loin et il apparaîtrait judicieux de pouvoir y connecter la canalisation bouchée.

Pour cela, des travaux en domaine public et privé seraient nécessaire.

Le Maire, afin de trouver une solution amiable peu coûteuse pour toutes les parties, propose :

- de procéder aux travaux nécessaires au raccordement de ladite canalisation d'eau pluviale privée à celle de la commune sur le domaine public,
- de prendre à sa charge une partie des travaux réalisés en domaine privé pour déboucher et remettre à niveau la canalisation privée.

Oùï le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE - de procéder aux travaux nécessaires au raccordement de la canalisation d'eaux pluviales privée à celle de la commune sur le domaine public pour un montant de 3 540€TTC,

- de prendre à sa charge 70% des travaux réalisés en domaine privé pour déboucher et remettre à niveau la canalisation privée. Au vue de la facture acquitté par les administrés, la commune remboursera les propriétaires à hauteur de 70% du montant total s'élevant à 1401,60€ TTC.

- **Présentation du bilan d'assainissement individuel sur le territoire de la commune :**

La commune a bon taux d'assainissement individuel sain et en bon état de fonctionnement.

Il reste encore quelques habitations qui doivent revoir, modifier ou bien changer leur système d'assainissement.

La commune devra également prévoir une vidange des fosses septiques de la mairie et de la cantine

- **Questions diverses :**

- Voirie : l'entreprise Vigneau a quasiment terminé les travaux de cette année, il ne manque plus qu'à remettre en état la partie de voirie public du lotissement des pervenches.
- Sécurisation de la RD 39 : une réunion, à la mairie, a réunis les Conseillers Départementaux, M. Lamane et M. Labourie, représentants de l'ingénierie 64 de Morlaas et les élus de la commune afin d'étudier la dangerosité de la RD 39 traversant le village et les éventuelles solutions pour y remédier. Le Conseil Départemental n'est pas contre d'étudier des solutions plus contraignantes que celles déjà existantes mais il demande une proposition établie par un bureau d'étude.

L'APGL sera donc missionnée afin de faire une étude des propositions de la commune qui envisage des plateaux à chaque intersection avec passage piéton ainsi que des radars pédagogiques tout le long de cette portion de route.